



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 10 septembre 2024** à compter de **18 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai.

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire  
Monsieur Vincent Noël, conseiller  
Monsieur Patrick Dion, conseiller  
Madame Karine Laroche, conseillère  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Sylvie Major, conseillère  
Madame Julie Simoneau, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Maître Karine Patton, directrice générale adjointe  
Madame Annie Bouchard, greffière adjointe par intérim

Sont absents :

Madame Paule Fontaine, conseillère  
Monsieur Denis Girard, conseiller

### ORDRE DU JOUR

1. Période de questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat de services juridiques - projet de développement immobilier à Saint-Philippe
4. Période d'intervention des membres du Conseil
5. Période de questions
6. Levée de la séance

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.

**2024-09-192**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Karine Laroche  
**APPUYÉ DE :** madame Julie Simoneau  
et résolu unanimement :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2024-09-193**

### **MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES - PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER À SAINT-PHILIPPE**

**ATTENDU** le projet de centre de distribution et d'entrepôt à être construit sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Philippe, plus précisément sur la parcelle de terrain située du côté ouest de l'autoroute 30 adjacente au territoire de La Prairie et de Candiac;

**ATTENDU** que ce projet pourrait générer plusieurs problèmes majeurs pour la Ville de La Prairie, notamment au niveau de la congestion routière, de la poussière, du bruit, de la détérioration du chemin de service et de la sécurité publique;

**ATTENDU** que ce projet se réalisera dans le secteur immédiat du Décret d'urgence visant la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest population des Grands Lacs / Saint-Laurent et du Bouclier canadien;

**ATTENDU** que Saint-Philippe n'a pas donné suite aux demandes de La Prairie quant à la réalisation de mesures compensatoires sur son réseau et aux abords du projet avant le début de la construction de celui-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Vincent Noël

**APPUYÉ DE :** madame Sylvie Major

et résolu unanimement :

**DE MANDATER** DHC Avocats afin de conseiller la Ville de La Prairie et d'intenter tout recours approprié devant toute instance compétente.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Aucune question n'est posée.



Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

No de résolution  
ou annotation

2024-09-194

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 02

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE :** monsieur Patrick Dion  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
M. Frédéric Galantai, maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Karine Patton, greffière